

M

Feuillet - 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	11/06/2024
Certifié exécutoire le	18/06/2024
Date d'affichage	20/06/2024
Envoyé en préfecture le	20/06/2024

*Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, , COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** ENSERGUEIX Jean-François.

**EXCUSES :** BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représentée), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

**Secrétaire :** Pierre PEYRAMAURE.

**72-2024 Convention Lire malgré son handicap.**

Le Conseil Départemental propose à la médiathèque qui voudraient s'associer au dispositif « Lire malgré son handicap » de :

- Fournir des outils de communication adaptés afin de faire connaître au plus grand nombre ce nouveau service,
- De former et conseiller les personnels salariés et bénévoles de la médiathèque.

Le président propose de signer cette convention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- d'autoriser le président à signer la Convention avec le Conseil Départemental « Lire malgré son handicap ».

Fait à Treignac le 19/06/2024  
Le Président, Philippe JENTY

